



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
24 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**20 présents :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Yves LE ROUX, Mme Cécile BREGEON, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Laetitia COUR, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, M. Samuel TRAVERS, M. Grégory FONTENEAU, Mme Laura ESNAULT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

**7 excusés :**

M. Frédéric SALAUN ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE  
Mme Pascale MACOURS ayant donné pouvoir à Mme Laetitia COUR  
M. William POMMIER ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUÉNIOT  
Mme Florence STABLO ayant donné pouvoir à Mme Séverine BUFFERAND  
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Vincent BONNISSEAU  
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND  
Mme Fabienne MONTEBAULT ayant donné pouvoir à M. Grégory FONTENEAU

Secrétaires de séance : Mme Katell SEVIN-RENAULT et Mme Leslie SALIOT

Date d'affichage :

Date de convocation : le 18 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

2022\_10\_24\_14

Nomenclature : 1.1

**Marché d'aménagement du Parc**

Rapporteur : M. Yves LE ROUX

M. Yves LE ROUX rappelle à l'Assemblée l'opération d'aménagement du Parc. Il informe le conseil municipal qu'une consultation pour un marché de travaux a été publiée sous la forme d'une procédure de marché à procédure adaptée (MAPA) en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Il présente les offres et l'analyse qui en a été faite par le cabinet A3 Paysage, maître d'œuvre de l'opération en rappelant les critères de la consultation.

A la vue des résultats, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la base du rapport d'analyse annexé à la présente délibération.

**Entendu l'exposé et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :**

- adopte la proposition d'attribution du marché de base
- adopte la proposition d'attribution la prestation supplémentaire éventuelle n° 4 – clôture
- attribue la proposition de base et la PSE n° 4 à l'entreprise Coudray pour un montant global de 259 040,23 € HT (310 848,27 € TTC)
- autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux ainsi attribués ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette opération de commande publique.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier  
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

